
Position du CA de la CPU à propos de la Recherche.

La conférence des Présidents d'Université réaffirme la pleine implication des universités et des grands établissements qu'elle représente dans la défense et la promotion de la recherche et de l'innovation dans notre pays conformément aux missions définies dans le Code de l'Education.

A ce titre, la CPU est attachée au maintien et au développement de l'effort national en ce domaine, priorité affichée par le Président de la République et le Gouvernement, et est solidaire des instances et actions qui se fixent de semblables objectifs.

Les universités revendiquent d'exercer pleinement leur rôle d'opérateur principal de la recherche sur un site universitaire et de participer à sa coordination au sein d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, en partenariat étroit avec les organismes de recherche, EPST, EPIC ou autres. Ces derniers, dont le rôle d'opérateurs nationaux principaux est irremplaçable, contribuent conjointement avec l'ensemble des universités et grands établissements d'un site à fournir les moyens humains nécessaires à l'effort de recherche et, avec l'ANR en ce qui concerne le financement des projets, les instances européennes et autres intervenants appartenant aux sphères privées et associatives, à les soutenir. Selon ces principes, la CPU est attachée :

1. Au maintien du statut d'Unité Mixte de Recherche pour toutes les formations soutenues conjointement par l'université et les organismes. La CPU s'oppose à la dénonciation unilatérale de ce statut, de même qu'au maintien non concerté d'Unités Propres à un organisme au sein des établissements.

2. A ce que le dispositif des chaires universités (ou enseignement supérieur)-organismes n'apparaisse comme l'occasion d'un affaiblissement de ces derniers. La CPU plaide en faveur d'une compensation financière intégrale du coût de ces chaires pour les organismes, ce qui évitera la suppression de postes de chargés de recherche titulaires. De la sorte, le dispositif permettra de poursuivre l'engagement pris en 2005 par le Gouvernement d'assurer une progression pluri-annuelle de l'emploi scientifique en France.

Enfin, la CPU, consciente du grand malaise et des inquiétudes qui se manifestent aussi chez les personnels des organismes de recherche, membres à part entière de la communauté universitaire, insiste pour qu'avec eux des discussions et négociations soient lancées sans tarder par les autorités gouvernementales de tutelle.

**Texte adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration de la CPU
(14 présidents présents, 3 excusés)**